

Responsabilité civile des mandataires sociaux - RCMS

Code produit : RCMS

Niveau : Perfectionnement

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 14.0

Tarif : 1580,00 € HT

Eligible DDA : oui

Public :

Rédacteurs, souscripteurs et gestionnaires qui connaissent déjà les principes juridiques de la RC et souhaitent découvrir la responsabilité civile des mandataires sociaux

Prérequis :

aucun

Objectif

- Comprendre les fondements de la responsabilité civile des mandataires sociaux
- Assimiler et maîtriser les différentes phases de souscription

Programme de la formation

1- Environnement juridique de la RCMS

- Qui sont les dirigeants appelés mandataires sociaux ?
- Responsabilité civile du dirigeant de société
 - Actions contre le dirigeant
 - Prescription de l'action en RC du dirigeant
 - Fautes susceptibles d'engager la RC du dirigeant
 - Cas spécifique du redressement en liquidation judiciaire de la société
- Responsabilité pénale des dirigeants
 - Infractions relatives à la création des sociétés commerciales
 - Infractions relatives à l'information des associés et du public
 - Infractions liées aux déséquilibres de fonctionnement et de gestion de la société
 - Infractions liées aux transformations sociales
 - Infractions à des réglementations particulières
- Responsabilité du dirigeant d'association
 - Secteur associatif en France
 - Fondement juridique
 - Typologie des fautes susceptibles d'engager la RC des dirigeants d'association
 - Effets de la procédure RJL

2- Contrat d'assurance RCMS

- Historique du contrat RCMS
- Etude de risque
- Qui sont les assurés ?
- Que couvre la garantie ?
- Exclusions
- Proposition d'assurance
- Tarification
- Vie du contrat RCMS
 - Procédure de renouvellement
 - Modification du risque

3- Fiscalité du contrat RCMS

- Fiscalité des primes d'assurance

- Vis-à-vis du dirigeant
- Au niveau de la société
- Fiscalité des indemnités d'assurance

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Réalisation de cas pratiques
- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences
- Présentations et commentaires des principales jurisprudences

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.